

Séance de formation de l'automne

Du 31 octobre au 5 novembre 2017

Hôtel Sheraton du centre-ville de Toronto, 123, rue Queen Ouest, Toronto

L'INSCRIPTION EN LIGNE À WWW.CUPE.ON.CA/FR/ DÉBUTE LE 5 JUIN 2017

| N° | Cours | Horaire des cours | Coût |
|----|---|--|--------|
| 1 | Introduction au travail de délégué syndical (en anglais) | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 2 | Introduction au travail de délégué syndical (en français) | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 3 | Série de cours pour les délégués syndicaux 1 : Créer des lieux de travail sains et sécuritaires d'un point de vue psychologique; Être un allié de l'égalité | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 4 | Série de cours pour les délégués syndicaux 2 : Acquisition de compétences en matière de résolution de conflits pour les délégués syndicaux; Sensibilisation à l'alphabétisation | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 5 | Série de cours en santé et sécurité 1 : Loi et ordonnances; Prévenir les dommages psychologiques au travail | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 6 | Série de cours en santé et sécurité 2 : Les femmes et les dangers au travail; Prévention de la violence au travail | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 7 | Droit du travail | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 8 | Évaluation des emplois | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 9 | Action et militantisme politiques | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 10 | Utiliser notre pouvoir lors des élections | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 11 | Les femmes prennent la parole | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 12 | Introduction à la santé et à la sécurité | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 13 | Combattre l'intimidation au travail | Le samedi 4 novembre, de 9 h à 17 h, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 14 | Dirigeants financiers | Le vendredi 3 novembre, de 13 h 00 à 17 h 00, le samedi 4 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 100 \$ |
| 15 | CSPAAT Niveau 1 (FTO) | Le vendredi 3 novembre, de 13 h 00 à 17 h 00, le samedi 4 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 160 \$ |
| 16 | CSPAAT Niveau 2 (FTO) | Le vendredi 3 novembre, de 13 h 00 à 17 h 00, le samedi 4 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 160 \$ |
| 17 | Santé et sécurité Niveau I | Le mercredi 1 ^{er} novembre, de 9 h 00 à 17 h 00, les jeudi 2, vendredi 3 et samedi 4 novembre, de 9 h 00 à 17 h 00, et le dimanche 5 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30 | 185 \$ |
| 18 | Santé et sécurité Niveau II – La loi | Le mercredi 1 ^{er} novembre, de 9 h 00 à 17 h 00, les jeudi 2, vendredi 3 et samedi 4 novembre, | 185 \$ |

| | | | |
|-----------|---------------------------------------|---|--------|
| | | de 9 h 00 à 17 h 00, et le dimanche 5 novembre , de 9 h 30 à 12 h 30 | |
| 19 | CSPAAT – Orientation médicale | Le mardi 31 octobre , de 13 h 00 à 17 h 00, les mercredi 1^{er}, jeudi 2, vendre 3 et samedi 4 novembre , de 9 h 00 à 17 h 00, et le dimanche 5 novembre , de 9 h 30 à 12 h 30 | 235 \$ |
| 20 | Histoire du mouvement syndical | Le mardi 31 octobre , de 13 h 00 à 17 h 00, les mercredi 1^{er}, jeudi 2, vendre 3 et samedi 4 novembre , de 9 h 00 à 17 h 00, et le dimanche 5 novembre , de 9 h 30 à 12 h 30 | 235 \$ |

Après le 20 octobre, des frais de retard de 50 \$ s'appliqueront à chaque personne qui s'inscrit. Des frais supplémentaires de 100 \$ sont imposés aux personnes qui s'inscrivent et proviennent de sections locales non affiliées au SCFP-Ontario.

POUR LA DESCRIPTION COMPLÈTE DES COURS, ALLEZ À WWW.CUPE.ON.CA/FR/.

Inscrivez-vous en ligne à WWW.CUPE.ON.CA/FR/.

SI VOUS NE POUVEZ PAS VOUS INSCRIRE EN LIGNE OU SI VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE SCFP-ONTARIO AU 905-739-9739.

POUR TOUTES LES RÉSERVATIONS D'HÔTEL, VEUILLEZ APPELER VOYAGES W.E. AU

613-232-9908 ou au 1-888-676-7747

OU RÉSERVER EN LIGNE

199,00 \$ plus taxes

La date limite pour réserver est le lundi 10 octobre 2017

VEUILLEZ SUIVRE CES ÉTAPES SIMPLES POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE :

- Visitez le site Web du SCFP-Ontario à www.cupe.on.ca/fr/.
- Cliquez sur l'onglet « Inscription à la séance de formation de l'automne ».
- Cliquez sur « Inscription des délégués » et entrez vos coordonnées.
- Il est important d'entrer toutes les coordonnées de chaque personne que vous inscrivez, y compris leur adresse de courrier électronique; on communiquera avec les membres s'il y a des changements aux cours.
- Continuez d'entrer tous les renseignements nécessaires.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LA SÉANCE DE FORMATION DU SCFP-ONTARIO :

- Tous les cours se terminent le dimanche 5 novembre, à 12 h 30. Cependant, les dates et les heures de début diffèrent selon le cours choisi.

- L'inscription a lieu le samedi 4 novembre, de 7 h 30 à 9 h 00, dans le foyer de la salle de bal Civic, à l'exception de tous les cours suivants : Dirigeants financiers, CSPAAT, Santé et sécurité et Histoire du mouvement syndical (voir les heures de début).
- Le nombre d'inscriptions par cours est limité et les inscriptions se font sur la base du premier arrivé premier servi.
- Les participants peuvent s'inscrire à un seul cours.
- Les cours sont offerts en anglais seulement, sauf indication contraire.
- Le paiement pour les cours peut être fait par chèque (à l'ordre de CUPE Ontario, 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2) ou par carte de crédit en ligne.
- Un montant de 5,00 \$ provenant des frais d'inscription aux cours sera versé au Fonds de bourse d'études Bev Smale.
- Toutes les personnes provenant de sections locales non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent doivent payer des frais supplémentaires de 100,00 \$.
- Après le vendredi 20 octobre, des frais de retard de 50,00 \$ s'appliqueront à chaque personne qui s'inscrit.
- Aucun remboursement après le 20 octobre.
- Pour les réservations d'hôtel, vous pouvez le faire en ligne en même temps que l'inscription à la séance de formation. Les réservations d'hôtel doivent être payées par carte de crédit.
- Il est important d'écrire et de conserver la clef d'accès que vous recevez une fois que vous aurez terminé l'inscription. Elle est utilisée pour récupérer les détails de votre réservation.
- Si vous avez besoin d'une subvention pour les soins familiaux, d'interprétation en français ou en langage ASL, ou si vous avez des besoins quant à l'accessibilité, veuillez visiter le www.cupe.on.ca/fr/ et soumettre le formulaire approprié.

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 20 OCTOBRE AFIN D'ÉVITER LES FRAIS D'INSCRIPTION TARDIVE.

DESCRIPTION DES COURS

1. INTRODUCTION TO STEWARDING (ENGLISH) (9:00 am Sat, Nov 4; ending Sun Nov 5 at 12:30 pm)

Register in Civic Ballroom Foyer Saturday, Nov 5 between 7:30 and 9:00 am

What does a CUPE steward do? If you are a new steward and want to learn how to help CUPE members solve workplace problems, this introductory workshop is for you! In this workshop you will learn the role of the steward, investigating workplace problems, CUPE's structure, filing a grievance, meeting with management, and dealing with workplace complaints. After completing Introduction to Stewarding, stewards can complete other workshop modules from the Steward Learning Series. **Please bring your Collective Agreement.**

2. INTRODUCTION AU TRAVAIL DE DÉLÉGUÉ SYNDICAL (EN FRANÇAIS) (du samedi 4 novembre, 12 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 5 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Que fait un délégué syndical du SCFP? Si vous êtes un nouveau délégué syndical et que vous désirez apprendre comment aider les membres du SCFP à régler les problèmes au travail, cet atelier d'introduction s'adresse à vous! Dans le cadre de cet atelier, vous apprendrez sur le rôle du délégué syndical, les enquêtes sur les problèmes au travail, la structure du SCFP, la présentation d'un grief, les réunions avec la direction et le traitement des plaintes au travail. Après avoir complété le cours Introduction au travail de délégué syndical, les délégués syndicaux peuvent suivre d'autres modules d'atelier de la Série de cours pour les délégués syndicaux. **Veillez apporter votre convention collective.**

3. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 1 (du samedi 4 novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 5 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Créer des lieux de travail sains et sécuritaires d'un point de vue psychologique : quels sont les risques psychologiques dans un lieu de travail. Quel est notre rôle en tant que délégués syndicaux pour rendre nos lieux de travail sains et sécuritaires d'un point de vue psychologique; Être un allié de l'égalité : la défense des droits de la personne au travail et au sein du syndicat est un rôle important pour les délégués syndicaux. Mais que signifie vraiment être un bon allié?

4. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 2 (du samedi 4 novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 5 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Acquisition de compétences en matière de résolution de conflits pour les délégués syndicaux : le conflit est un aspect normal de nos vies. Il entraîne souvent un changement positif. En apprenant à y faire face de manière positive, vous améliorerez vos relations avec les membres et l'employeur. Apprenez les différentes réponses au conflit et renforcez vos aptitudes à communiquer qui aideront dans les situations de conflit. Sensibilisation à l'alphabétisation : l'alphabétisation, ce n'est pas que la lecture et l'écriture. Elle affecte également nos lieux de travail chaque jour de manières différentes. Dans le cadre de cet atelier, vous apprendrez au sujet de l'alphabétisation, en quoi elle vous affecte en tant que délégué syndical et ce que vous pouvez faire pour soutenir un syndicat et un lieu de travail inclusifs.

5. SÉRIE DE COURS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ 1 (du samedi 4 novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 5 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Loi et ordonnances : ce module couvre les origines principales des lois en santé et sécurité, comment trouver, lire et interpréter un article pertinent d'une loi et souligne quelques-uns des aspects les plus importants de la loi en santé et sécurité spécifique qui s'applique à vous. Prévenir les dommages psychologiques au travail : de nouvelles formes de travail, l'insécurité au travail, l'intensification du travail, les exigences élevées, la violence et une mauvaise conciliation travail-famille qui en résulte entraînent des problèmes de santé psychosociale et mentale dans les lieux de travail du SCFP. Ce module se concentre sur le lieu de travail comme cause des problèmes de santé mentale, et non pas sur l'individu. On y discute de stratégies et d'actions qui, dans les faits, aident à rendre les lieux de travail plus sains et plus sécuritaires d'un point de vue psychologique.

6. SÉRIE DE COURS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ 2 (du samedi 4 novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 5 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Les femmes et les dangers au travail : ce module examine l'incidence qu'a l'environnement de travail physique et social sur la santé des femmes, et des façons d'influencer la recherche, la politique et la pratique afin de réduire les disparités en santé liées au sexe. **Prévention de la violence au travail** : ce module examine les facteurs de risque qui entraînent la violence au travail, ainsi que les obligations de l'employeur d'empêcher que les travailleurs soient exposés à la violence et blessés lors d'actes de violence pendant qu'ils sont au travail. Nous examinons la loi en santé et sécurité pertinente et commençons à élaborer des stratégies pour rendre nos lieux de travail plus sécuritaires.

7. DROIT DU TRAVAIL (du samedi 4 novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 5 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

On examinera divers aspects du droit du travail, y compris un aperçu de la *Loi sur les relations de travail* et diverses autres questions juridiques qui affectent les sections locales et les militants des sections locales.

Veillez apporter votre convention collective.

8. ÉVALUATION DES EMPLOIS (du samedi 4 novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 5 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Cet atelier vous intéressera si votre section locale songe à mettre sur pied un programme conjoint d'évaluation des emplois à des fins d'équité salariale ou si vous avez de nouveaux membres au sein de votre comité conjoint de l'équité salariale. Il couvre des sujets comme la collecte d'informations sur les emplois, l'évaluation des emplois, la pondération, la distribution de classes, le choix des comparateurs masculins, les comparaisons entre les emplois et les comparaisons proportionnelles, ainsi que l'atteinte et le maintien de l'équité salariale.

9. ACTION ET MILITANTISME POLITIQUES (du samedi 4 novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 5 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Action et militantisme politiques est un atelier de 9 heures qui offre un survol important du rôle du SCFP dans l'arène politique. Il débute par l'exploration de la façon dont les syndicats devraient prendre part à l'action politique, et de la raison pour laquelle ils le devraient, puis on continue avec un guide pratique conçu pour améliorer les connaissances et les compétences fondamentales des militants de la base. Ce cours est axé non seulement sur les politiques électorales, mais également sur la mise sur pied de coalitions et le militantisme communautaire.

10. UTILISER NOTRE POUVOIR LORS DES ÉLECTIONS (du samedi 4 novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 5 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Des élections scolaires, municipales, provinciales ou fédérales auront lieu sous peu? Le dénouement des élections affecte les travailleurs, les services publics et les droits à l'égalité. Cet atelier couvrira le contexte politique actuel et on y discutera de la façon de s'impliquer pour faire une différence. Il vous aidera également à vous préparer à impliquer notre plus grande source de pouvoir pour avoir une incidence sur n'importe quelle élection : nos membres.

11. LES FEMMES PRENNENT LA PAROLE (du samedi 4 novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 5 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

À la fin de l'atelier, les participantes se sentiront plus à l'aise de « prendre la parole » dans différentes situations, comme les discours, les réunions et la communication interpersonnelle. Vous apprendrez ce qui rend un discours ou une présentation efficace. Vous apprendrez des trucs pour contrôler votre nervosité, trucs que vous mettrez aussi en pratique, vous préparerez les grandes lignes d'un discours ou d'une présentation et vous acquerrez l'expérience de la prise de parole devant un groupe, en vous pratiquant trois fois.

12. INTRODUCTION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ (du samedi 4 novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 4 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

Ce cours sert d'introduction dans le monde de la santé et de la sécurité et explore les différents concepts fondamentaux comme l'identification des dangers, la hiérarchie des mesures de contrôle, le rôle fondamental des comités de santé et de sécurité, la clause d'obligation générale et les fondements du droit de refus.

13. COMBATTRE L'INTIMIDATION AU TRAVAIL (du samedi 4 novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 4 novembre de 7 h 30 à 9 h 00

L'intimidation nuit à tout le monde. En tant que membres syndiqués, nous avons un rôle à jouer pour combattre l'intimidation au travail. Venez discuter de ce qu'est l'intimidation, et ce qu'elle n'est pas; en quoi l'intimidation nuit à la personne qui en est la cible, les témoins, l'employeur, le syndicat et même l'intimidateur; comment ne pas être un simple spectateur; de quelle façon le syndicat peut faire une différence.

14. DIRIGEANTS FINANCIERS (12 heures, du vendredi 3 novembre, 13 h 00, au dimanche 5 novembre, à 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Cet atelier vous aidera à comprendre votre rôle en tant que secrétaire-trésorier ou syndic au sein de votre section locale du SCFP. Vous apprendrez à tenir un grand livre mensuel, à produire un rapport de trésorerie et à faire la conciliation bancaire. Vous apprendrez également comment remplir un rapport de la capitation et à préparer un budget. Vous acquerrez les compétences comptables de base dont vous avez besoin pour être un secrétaire-trésorier. **Veillez apporter une calculatrice et une copie des règlements de votre section locale.**

15. CSPAAT – NIVEAU I (FTO) (12 heures, du vendredi 3 novembre, 13 h 00, au dimanche 5 novembre, à 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Le Niveau I est conçu pour communiquer des connaissances de base sur le système d'indemnisation des accidents du travail. Ce cours s'adresse aux travailleurs qui souhaitent acquérir une compréhension de base de ce système parfois complexe, ou qui doivent le faire. Les participants verront l'historique de l'indemnisation des accidents du travail, ils en comprendront mieux la bureaucratie et apprendront quels sont quelques-uns des services et des prestations disponibles. De plus, on fera part d'expériences concrètes, on expliquera comment remplir les formulaires de la CSPAAT et on expliquera comment trouver un représentant expérimenté.

16. CSPAAT – NIVEAU 2 (FTO) (12 heures, du vendredi 3 novembre, 13 h 00, au dimanche 5 novembre, à 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Le Niveau II est conçu pour offrir aux travailleurs les compétences et les connaissances nécessaires pour représenter les travailleurs blessés lors des premières étapes de leur demande d'indemnisation. Ce niveau est conçu pour mettre à profit les connaissances acquises au Niveau I et s'adresse aux travailleurs qui deviendront des représentants des travailleurs. Les prestations et les services disponibles aux travailleurs blessés seront expliqués en détail, entre autres les changements provoqués par les projets de loi 162, 165 et 99. Le cours examinera de manière approfondie les services et les prestations disponibles en vertu de la loi. Les participants apprendront comment analyser les dossiers de demande d'indemnisation et à maîtriser l'art de la communication avec les médecins et le personnel de la Commission. Ces compétences permettront aux représentants de manœuvrer à travers la bureaucratie qui traditionnellement ralentit le processus décisionnel. On expliquera également le nouveau « système intégré de contestation » de la Commission, ainsi que les nouveaux services de médiation. **Le cours CSPAAT Niveau I est un prérequis.**

17. SANTÉ ET SÉCURITÉ NIVEAU I (30 heures, du mercredi 1^{er} novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, à 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Ce cours traite d'une gamme complète de questions en matière de santé et de sécurité en ciblant la reconnaissance des dangers et les droits et responsabilités des parties présentes sur les lieux de travail, tel que prescrivent les lois actuelles. Ce programme clé de 30 heures est composé de dix modules qui incluent sept modules de base qui définissent les rôles respectifs des parties présentes sur les lieux de travail, soit la direction, le gouvernement et les travailleurs, quant à la santé et à la sécurité; il explique les lois provinciales et fédérales en vigueur en matière de santé et de sécurité; il traite de la façon dont fonctionne l'organisme et des effets néfastes des dangers sur l'organisme; il présente les agents cancérigènes et la façon de les reconnaître, ainsi que les substances toxiques, et leurs sources; il explique l'efficacité, ou le manque d'efficacité, des trois principes de contrôle fondamentaux, soit à la source, tout au long du parcours et chez le travailleur; il identifie les dangers que représente le bruit excessif au travail, il explique comment mesurer le bruit au travail et comment élaborer un programme de réduction du bruit. **Le Niveau I est un programme de certificat et c'est le cours préalable pour suivre le programme Niveau II et la formation pour les instructeurs. CETTE FORMATION N'EST PAS POUR L'ACCRÉDITATION, C'EST-À-DIRE POUR LES COMITÉS**

CONJOINTS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ QUI SONT MANDATÉS EN VERTU DU PROJET DE LOI 208.

18. SANTÉ ET SÉCURITÉ NIVEAU II – LA LOI (30 heures, du mercredi 1^{er} novembre, 9 h 00, au dimanche 5 novembre, à 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Dans le cadre de ce programme, les participants acquièrent une meilleure compréhension de leurs droits et responsabilités légaux en tant que travailleurs et membres d'un comité conjoint de santé et de sécurité. Les techniques et la connaissance nécessaires pour effectuer des inspections en milieu de travail, ainsi que des enquêtes sur les accidents et les maladies sont une partie importante de cette discussion. On examine également les compétences essentielles en recherche, ce qui aide les membres des comités à mener des projets proactifs visant à éliminer les risques en milieu de travail ou à contrôler l'exposition à de tels risques. **Le cours Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses – Santé et sécurité au travail, Niveau I, est un prérequis. CE N'EST PAS UNE FORMATION QUI VISE UNE ACCRÉDITATION POUR LES MEMBRES DES COMITÉS CONJOINTS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ TEL QUE REQUIS PAR LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

19. CSPAAT – ORIENTATION MÉDICALE (5 jours, du mardi 31 octobre, 13 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

C'est un programme complet conçu pour éliminer l'obstacle à la communication « médicale ». Il permettra aux participants de comprendre le contenu des rapports médicaux et de les appliquer pour régler les problèmes relatifs au droit des travailleurs blessés à des prestations. Tout au long du cours, on utilisera de réels rapports médicaux. La terminologie médicale est expliquée en termes compréhensibles, avec une série d'explications simples sous forme d'exercices. Les participants apprendront au sujet de l'anatomie humaine élémentaire, des fonctions et des systèmes de l'organisme, et ils se concentreront sur des sujets courants dans la défense des dossiers de la CSPAAT. On discutera des blessures liées à un travail spécifique et on examinera en profondeur les maladies professionnelles et la façon de prouver un lien de causalité. On démystifiera le domaine de la santé, avec un aperçu des tests diagnostiques et des interventions chirurgicales. Les participants acquerront également une expérience pratique du calcul des diverses pensions contenues dans la loi. Dans le cadre de ce cours, on abordera également le fondement de l'ergonomie. **Les niveaux I et II, et le cours Niveau III-Appels ou le cours Retour au travail sont des prérequis pour suivre le cours sur l'orientation médicale.**

20. HISTOIRE DU MOUVEMENT SYNDICAL (5 jours, du mardi 31 octobre, 13 h 00, au dimanche 5 novembre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Les syndicats mènent la lutte pour des semaines de travail plus courtes, des lois en santé et sécurité, des droits de négociation collective, des programmes d'avantages sociaux et de pensions, et plus encore. Les syndicats sont maintenant menacés. Dans le cadre de cet atelier, nous explorerons l'histoire des syndicats au Canada et les moments clés des 50 ans d'existence du SCFP, les raisons pour lesquelles les syndicats sont attaqués, qui en bénéficie lorsque les droits des travailleurs sont affaiblis, ce que nous pouvons apprendre de notre histoire pour nous aider à aller de l'avant et accroître notre pouvoir à la table de négociation et dans l'arène politique. Soyez inspiré à vous mobiliser – et à entrer dans l'histoire!